



RECOMMANDATIONS

COMMISSION JEUNESSES ET
SOLIDARITE INTERNATIONALE

Droits des jeunesses : Une priorité transversale à inscrire dans la politique de solidarité internationale de la France

Coordination SUD est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale

Association loi 1901 fondée en 1994, Coordination SUD rassemble, aujourd’hui, 182 ONG, adhérentes directes ou au travers de ses six collectifs (CLONG-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, CRID, FORIM, Groupe initiatives). Ces organisations mènent des actions humanitaires d’urgence, d’aide au développement, de protection de l’environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées ou encore de plaider et d’éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale. Pour le secteur associatif de droit français de la solidarité internationale, Coordination SUD assure quatre missions : la promotion et la défense d’un environnement favorable à l’action et l’expression des OSC, l’appui et le renforcement de ces mêmes OSC, la construction et la représentation de positions communes auprès des institutions publiques et privées, en France, en Europe et dans le monde sur les politiques de solidarité internationale ; et enfin, la veille et l’analyse du secteur associatif de la solidarité internationale, de ses évolutions et enjeux.

Commission Jeunes et solidarité internationale

La Commission Jeunes et solidarité internationale (CJSI) de Coordination Sud a été créée en 2017. Elle s’est constituée autour d’une ambition commune : celle de promouvoir les jeunes actrices des changements sociaux, politiques, économiques, et non simples bénéficiaires des politiques et programmes qui les concernent. La CJSI est composée de près d’une quarantaine d’organisations de solidarité internationale et de jeunesse et d’éducation populaire. Celles-ci mêlent des approches autour de l’éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI), du volontariat, du renforcement de capacités des sociétés civiles, d’animation socioculturelle, de l’éducation populaire, du plaider, des programmes de développement, etc.

La CJSI a pour objectifs (1) de favoriser les échanges de pratiques et d’outils entre les membres, afin de permettre un renforcement des liens et partenariats entre structures des différents collectifs membres, et (2) de construire et porter des positions collectives d’analyse et de plaider dans le cadre d’un travail de suivi des actualités et des politiques publiques de jeunes et de solidarité internationale à l’échelle nationale, européenne et internationale.

Contact de la Commissions Jeunes et solidarité internationale et du projet « Place aux Jeunes ! » : Arthur Beauté, coordinateur du projet « Place aux jeunes ! », Engagé-e-s et Déterminé-e-s, abeaute@engage-d.org

Mélanie Pelascini, chargée de mission Analyse et Plaider, Coordination SUD, pelascini@coordinationsud.org

Les membres de la CJSI : Action contre la faim (ACF), Alliance nationale des YMCA France, Apprentis d’Auteuil, Asmae – Association Sœur Emmanuelle, ATD Quart-Monde, CCFD – Terre Solidaire, Clong Volontariat, Cnajep, Éclaireuses & Éclaireurs de France (EEDF), Ensemble contre la peine de mort (ECPM), Empow’her, Engagé-e-s & Déterminé-e-s (E&D), Equipop, ESSOR, FORIM, France Volontaires, Frères des Hommes, Geres, Grdr Migration – Citoyenneté – Développement, GRET, Groupe Initiatives, IRAM, Ingénieurs sans frontières (ISF), La Guilde, Le Partenariat, Les CEMEA, LP4Y, Migrations & Développement, Partage, Plan International France, Réseau Euromed France (REF), Service de Coopération au Développement (SCD), Scouts et Guides de France (SGDF), Solidarité Laïque, SOS Villages d’enfants, UNMFREO, Youth for Change Network.

Coordination rédactionnelle

Michelle Perrot, Plan international France

Arthur Beauté, Engagé-e-s et Déterminé-e-s

Mélanie Pelascini, Coordination SUD

Directeur de la publication – Reynald Blion

Mai 2023

Crédit photo : © Plan International

CONTEXTE

La commission s'est constituée autour d'une approche commune, celle d'une approche dite "jeunes actrices" qui considère les jeunes comme pleinement actrices de la solidarité internationale et des transformations sociales, économiques, politiques et environnementales. Cette approche s'inscrit dans une approche fondée sur les droits humains laquelle considère les jeunes comme sujets de droits à part entière, et non de simples bénéficiaires de projets ou de politiques publiques.

Cette approche est portée par l'ONU à travers sa stratégie Jeunesse 2018-2030 ainsi que par l'Union Européenne, dans le plan d'action Jeunes dont elle s'est dotée en octobre 2022 pour son action extérieure.

La loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (LOP-DSLIM) du 4 août 2021 renforce la dimension partenariale de l'action de la France et réaffirme l'approche fondée sur les droits humains comme principe directeur, dont la participation est un des piliers. Elle souligne notamment l'importance d'associer aux programmes comme aux politiques publiques, en France et dans les pays partenaires, les représentantes et représentants des sociétés civiles, dont les jeunes.

Cette note élaborée par la commission Jeunes et solidarité internationale vient enrichir les recommandations formulées par Coordination SUD en décembre 2022 dans le cadre de la préparation du prochain Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID).

Définition des jeunes

L'ONU définit « les jeunes » comme les personnes âgées de 15 à 24 ans. Elle a néanmoins nuancé et enrichi cette définition en soulignant, que « la jeunesse est une période de transition de la dépendance à l'indépendance et à l'autonomie » et que les jeunes « se heurtent à des obstacles dans l'exercice de leurs droits en raison de leur âge, ce qui limite leurs possibilités. Les **droits fondamentaux des jeunes** font donc référence au **plein exercice des libertés et droits fondamentaux détenus par les jeunes**. Promouvoir ces droits consiste à surmonter les obstacles et problèmes qui leur sont spécifiques. »¹

La jeunesse est une notion relative, liée à un contexte socio-économique, et à des pratiques sociales et culturelles, qui évoluent dans le temps et varient d'un territoire à l'autre en fonction des différentes appartenances (genre, classe sociale, origine, etc.). Il semble plus adapté de parler « des jeunes », afin d'en reconnaître la diversité et, plutôt que de se baser sur une tranche d'âge fixe, de se référer à un **processus de transition entre l'enfance et l'âge adulte, processus conduisant à une autonomisation socio-économique, citoyenne et politique**. Cette définition, proposée par la Commission Jeunes et Solidarité Internationale de Coordination SUD, a été reprise par l'AFD dans sa [stratégie 100% lien social](#) (2021-2025).

Enjeux

Selon les chiffres des Nations Unies, le monde compte 3,2 milliards de personnes âgées de 0 à 24 ans, et près de 90% de ces jeunes vivent dans les pays en développement, où ils représentent une grande partie de la population. L'enjeu est d'autant plus important en Afrique qui devrait voir sa population doubler d'ici à 2050, par rapport à 2017, avec plus de la moitié de ses habitants ayant moins de 25 ans.

Le CICID 2018 a fait de l'éducation et de l'emploi des jeunes une de ses priorités sectorielles. Le gouvernement s'est engagé à renforcer la relation partenariale de la France avec l'Afrique afin d'accompagner les jeunes africaines dans la mise en œuvre des engagements pris par le Président de la République à Ouagadougou le 28 novembre 2017.

¹ <https://www.ohchr.org/fr/youth>

Les droits humains à la participation citoyenne et politique, sociale et économique et à la non-discrimination, font partie des droits fondamentaux des jeunes. Le CICID 2023 est l'opportunité de faire du respect de ces droits une priorité transversale de la politique de coopération de la France, au-delà des approches sectorielles et d'une logique de simples bénéficiaires de projets ou de politiques publiques. Permettre aux jeunes d'en être des acteurs et actrices constitue non seulement une question de droit mais un levier essentiel pour atteindre les ODD.



PROPOSITIONS

→ Le CICID de 2023 fait du respect et de la promotion des droits des jeunes, en France et dans les pays partenaires de la France, une **priorité de la politique de coopération de la France**. Il précise les engagements de la France pour l'intégration transversale des jeunes à sa politique de solidarité internationale à travers **l'adoption par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) d'un cadre politique et stratégique** assorti d'objectifs pluriannuels, de moyens humains et financiers spécifiques et d'un mécanisme de redevabilité. Ces propositions vont être étayées dans le cadre du rapport du Groupe de Travail « Jeunes » du CNDI, à paraître à l'automne 2023.

Ce cadre stratégique, articulé avec [la stratégie droits humains et développement](#) du MEAE (2019-2023) et élaboré en concertation avec les OSC représentées au sein de Coordination SUD, pourrait comporter les axes et objectifs spécifiques suivants :

- Renforcer et structurer l'appropriation et l'intégration effectives de l'approche fondée sur les droits humains appliquée aux jeunes au sein du ministère et de ses opérateurs : développer une culture institutionnelle, sensibiliser et former tous les agent-e-s, identifier des points focaux, intégrer systématiquement cette approche dans toutes les stratégies du MEAE et de ses opérateurs, se doter d'outils, de moyens financiers et de capacités d'accompagnement des différentes parties prenantes pour assurer une participation authentique des jeunes à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques et des actions soutenues à travers la politique de solidarité internationale du ministère.
- Développer un plaidoyer politique bilatéral et multilatéral de la France en matière de droits des jeunes de manière à ce que la France porte et encourage cette approche dite « jeunes actrices » (ou approche fondée sur les droits appliquée aux jeunes) dans le cadre de son dialogue avec les pays partenaires de sa coopération et dans les enceintes internationales :
 - Améliorer la prise en compte de cette approche dans l'ensemble des instruments de financement du développement, bilatéral et multilatéral ;
 - Renforcer les capacités et l'accompagnement des OSC pour une meilleure prise en compte de cette approche et favoriser la capitalisation et la valorisation de leurs initiatives ;
 - Développer la recherche (logique multi-acteurs notamment) et la mesure d'impact au regard de la qualité et de la pertinence des projets de coopération et des politiques publiques ;
 - Assurer la mise en place d'un cadre de suivi et de redevabilité.

→ **Intégrer une dimension "âge" (enfants et jeunes notamment) dans la stratégie droits humains et développement du MEAE** lors de son renouvellement en 2024, en identifiant des objectifs, des actions, des moyens financiers et humains et des indicateurs spécifiques.

→ **Inscrire l'approche fondée sur les droits humains comme un principe directeur du prochain POS de l'AFD afin que 50% (en volume) des projets du groupe AFD intègrent une composante « jeunes actrices »** (objectif formulé par l'AFD dans sa stratégie « 100% lien social 2021-2025 ») ; étendre cette ambition à l'ensemble des projets soutenus par l'aide publique au développement française avec des objectifs crantés.

→ **Développer un outil de mesure** de l'intégration de cette approche dans les projets soutenus par la France et former les agents du MEAE et de l'AFD à son utilisation.



Rassembler et agir pour la Solidarité internationale



14, Passage Dubail 75010 Paris
Tél. : + 33 1 44 72 93 72
www.coordinationsud.org
sud@coordinationsud.org